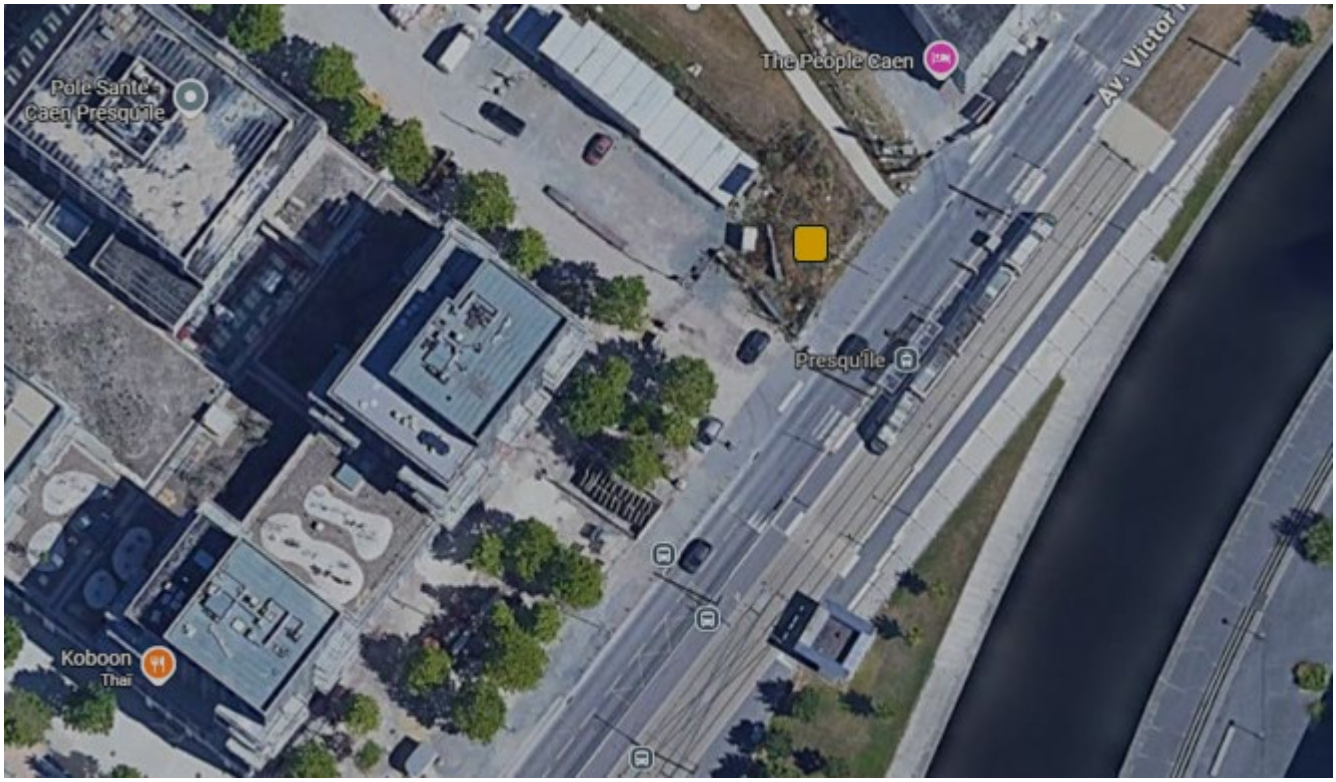
VILLE DE CAEN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DESTINE A L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE DE BIEN-ETRE EN PLEIN AIR

I- Objet du présent avis

Conformément à l'article L 2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers que la Ville de CAEN a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation commerciale à titre précaire et révocable d'un espace, d'environ 100 m^2, pour exploiter un complexe de bien-être en plein air, associant sauna, bains froids et espaces de détente, sur son domaine public. Ce projet vise à créer un nouveau lieu de vie, en centre-ville, accessible toute l'année, favorisant la détente, la récupération sportive et la convivialité. Un tel équipement permettrait de diversifier l'offre de loisirs tout en valorisant les espaces situés sur la presqu'île et renforcer l'attractivité des commerces. Le plan ci-dessous indique l'emplacement possible du complexe Avenue Victor Hugo (carré jaune) proposé pour une durée de 2 ans.



La Ville de CAEN publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

II- Modalités de présentation des intérêts concurrents

Procédure :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

En conséquence, les opérateurs économiques intéressés par l'occupation du site sur la période concernée peuvent adresser leur manifestation d'intérêt, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, à l'adresse suivante :
Ville de CAEN – Service Commerce, Esplanade Jean-Marie Louvel 14027 CAEN CEDEX 09
Avec la mention suivante sur l'enveloppe :

- Appel à manifestation d'intérêt concurrent
- A l'attention du Service Commerce - NE PAS OUVRIR.

Les manifestations d'intérêt devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 3 décembre 2026, à 12h.

Pièces à fournir :

La candidature sera impérativement composée a minima des éléments suivants :

- Un courrier de présentation du candidat
- Un extrait KBis du candidat ou tout autre document équivalent
- Une note de présentation détaillée du projet qu'il entend réaliser sur la période d'occupation précitée comprenant notamment le montant de redevance versée à la Ville de CAEN.

III- Modalités de participation à la procédure et d'attribution de l'occupation du domaine public

Dans l'hypothèse où des porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public, serait organisée en application de l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le candidat sera alors invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se sont manifestés.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la ville de CAEN pourra délivrer à l'opérateur ayant manifester son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'activité économique projetée.